

**Extrait du Procès-verbal des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

du 12 décembre 2019 à 19h00

Le 12 décembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 8, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Frankie Verwaerde, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration : M. Claude Beve procuration à Mme Doriane Jorisse
M Michel Dupas procuration à M. Michel Bodart
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Frankie Verwaerde jusqu'au point 7
M. Jean-Claude Thorez procuration à M. Pierre-Luc Ravet

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : M Bernard Cottigny,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Geneviève Fermentel

Emploi et développement économique - NORD France INVEST : Convention entre la Région, Nord France Invest et la CCFL.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Considérant que :

1. depuis la Loi NOTRé N°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
2. dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), adopté par la Région Hauts-de-France le 30 mars 2017 et approuvé par arrêté du représentant de l'Etat le 29 juin 2017,

la Région, chef de file du développement économique en région, et les intercommunalités sont amenées à structurer des relations partenariales en vue d'accompagner, de manière commune, coordonnée et complémentaire, les projets de création et de développement d'entreprises,

Considérant que ces relations partenariales font l'objet de conventionnements spécifiques stratégiques opérationnels,

Considérant que la Région des Hauts-de-France dispose, grâce à ses territoires, de nombreux atouts pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises créatrices d'emplois et d'activités nouvelles

Considérant qu'au regard de la concurrence nationale et internationale, cette dynamique doit aujourd'hui s'amplifier et s'inscrire dans le cadre d'une démarche d'attractivité partagée entre la Région Hauts-de-France, dont c'est la responsabilité, et l'ensemble des ressources mobilisables, au premier rang desquels les territoires de la Région,

D'un point de vue opérationnel, la Région a donc décidé de piloter directement les projets d'investissements d'entreprises françaises et de confier le suivi des projets d'investissements d'entreprises étrangères à Nord France Invest (NFI). Association régie par la loi 1901 et financée par la Région Hauts-de-France et la CCI Hauts-de-France, interlocuteur privilégié de Business France en région, NFI a pour missions de prospecter les investissements étrangers, de les accueillir et de répondre à leurs besoins d'implantation et de développement.

Dans ce cadre, et afin d'associer l'ensemble des territoires des Hauts-de-France aux missions de la Région et de NFI, il a ainsi été défini le rôle de chaque partenaire à travers une charte du « Réseau Investir en Hauts-de-France », jointe au dossier de synthèse.

La convention serait valable jusqu'en 2022.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au conseil d' :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention établie entre la CCFL, la Région Hauts-de-France et NFI et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

